

que les autres salles de spectacles avaient bénéficié encore d'un deuxième subventionnement au titre des constructions scolaires; ce qui n'était pas du tout le cas ni pour l'Espace Nuithonie, ni pour la salle de spectacles des Grand-Places. Je peux rassurer M. le Député Geinoz. La Loterie romande a réservé les moyens des 2,5 millions dans le cadre de son plan de financement pour les années qui viennent.

Quant à la préoccupation de M. le Député Suter, sur le contenu, il paraît important de relever – et sans que ce soit à l'Etat de prendre position sur cette question – les éléments qui nous ont été donnés et qui étaient évidemment également des éléments du dossier. Le projet artistique dépendra effectivement – et il l'a dit – d'une direction artistique unique. La programmation est actuellement en cours avec les acteurs, qui ont déjà un certain nombre de projets. Je vous cite comme exemple le plus évident: l'opéra. Je vous invite également à faire confiance aussi dans la direction artistique telle qu'elle a été déjà désignée aujourd'hui. Si nous voyons le succès que connaît l'Espace Nuithonie, en particulier le taux d'occupation de l'ensemble des spectacles, cela me paraît prometteur pour le succès que pourra connaître la salle de spectacles des Grand-Places de la Ville de Fribourg.

Comme c'est la dernière fois que j'ai le plaisir ou la charge de vous présenter un décret qui porte sur l'infrastructure culturelle, vous me permettez une dernière remarque. Si le Conseil d'Etat a voulu, au cours des dernières années, faire un effort pour les infrastructures à caractère culturel, c'est parce qu'il est conscient que la culture au sens large est importante pour le développement et le rayonnement de la vie culturelle fribourgeoise. De plus, aujourd'hui, les développements culturels et économiques vont de pair. La culture, au même titre que la formation ou les infrastructures constituent un atout pour le renforcement ainsi que pour le développement de pôles économiques attractifs dans le canton, et Fribourg a beaucoup à offrir de ce point de vue.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Lecture des articles

##### ART. 1

– Adopté.

##### ART. 2

– Adopté.

##### ART. 3

– Adopté.

#### TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

#### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 voix contre 2. Il y a 3 abstentions.

#### Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Aeby-Egger (ACG/SC), Andrey (PDC/GR), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgknecht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Burkhalter (PLR/SE), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Colomb (PDC/BR), Corminboeuf (PS/BR), Coting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Roche (ACG/LA), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Dorand (PDC/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel-Roggo (ACG/SE), Fürst (PS/LA), Ganioz (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Marbach (PS/SE), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Mutter (ACG/FV), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller V. (PS/BR), Rapporteur (), Remy (PS/GR), Rime (PS/GR), Romanens J. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet E. (PDC/SC), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey R. (UDC/GR), Siggen (PDC/FV), Stempfel-H (PDC/LA), Studer A. (ACG/SE), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Weber-G M. (ACG/SE), Zürcher (UDC/LA).  
Total 84.

#### Ont voté non:

Losey (UDC/BR), Piller A. (UDC/SE). Total: 2.

#### Se sont abstenus:

Feldmann (PLR/LA), Frossard (UDC/GR), Ith (PLR/LA). Total: 3.

## Rapport N° 300

sur le postulat N° 270.04 Nicolas Bürgisser/Jean-Pierre Dorand (intégration du sport en branche principale dans les voies d'études de Bachelor et de Master à l'Institut du sport de l'Université de Fribourg)<sup>1</sup>

**Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR).** Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le rapport sur le projet d'une voie d'études de Bachelor et de Master en sciences du sport et de la motricité et plus particulièrement, sur ses conclusions, qui l'amènent à soulever les remarques suivantes:

Une telle filière existe-t-elle déjà dans un autre canton, mis à part celui de Neuchâtel?

La Confédération tend à limiter le nombre de filières en obligeant les universités à se spécialiser, cela dans le but d'une meilleure répartition des charges.

Les moyens que le canton va devoir engager pour la création d'une telle filière répondent-ils à une réelle demande?

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 139 ss.

L'effectif d'étudiants sera-t-il suffisant pour justifier cette filière? L'étude des différents scénarii de rapprochement entre les Facultés des sciences et de médecine, entre Berne et Fribourg, apportera sans doute des éléments de poids pour la création ou non de cette filière.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

**Bourgknecht Jean** (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien a pris acte avec grand intérêt de ce rapport complet et remercie le Conseil d'Etat de sa rédaction.

Il sait gré au Rectorat et à la Faculté des sciences d'avoir examiné en détail, la faisabilité de l'intégration de l'unité «Etudes et Formation» de l'Institut du sport, au sein de ladite faculté. Notre groupe constate avec satisfaction que de nombreux arguments, auxquels il se rallie entièrement, plaident en faveur de l'élargissement de l'offre de formation de notre université, par l'introduction d'une filière de Bachelor avec le sport et la motricité, à titre de branche principale.

Pour notre groupe, l'intérêt que suscite d'ores et déjà cette nouvelle formation auprès des étudiants, ainsi que l'atout supplémentaire qu'elle représenterait pour notre université, qui devra à l'avenir toujours se profiler davantage, par rapport aux autres universités de notre pays, devrait être des éléments déterminants dans les réflexions futures, qui vont encore se poursuivre au sein des organes compétents de l'université.

C'est dans ce sens que le groupe démocrate-chrétien souhaite que cette nouvelle filière puisse se concrétiser et que le Rectorat trouvera lors de l'établissement de sa planification pluriannuelle et en respectant le cadre financier qui lui a été attribué par le Conseil d'Etat, des solutions qui permettront d'intégrer cette nouvelle formation.

Fribourg et son université auront tout à y gagner.

**Gavillet Jacques** (*PS/SP, GL*). Le groupe socialiste a lu ce rapport avec toute l'attention qu'il mérite. Il aurait souhaité néanmoins y voir apparaître quelques précisions chiffrées sur les incidences financières dues à la création d'une nouvelle unité académique, par exemple. Quand il est dit que l'ensemble de cette stratégie nécessiterait des moyens qui dépasseraient les capacités financières du canton, que devons-nous comprendre par là?

Enfin, est-ce possible que l'étude parle notamment des effectifs probables d'un nombre moyen d'élèves susceptibles de suivre cette filière sur le site de Fribourg plutôt qu'ailleurs?

Avec ces questions le groupe socialiste prendra acte de ce rapport.

**Thalmann-Bolz Katharina** (*UDC/SVP, LA*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt mit Interesse den Bericht des Staatsrates zum Postulat Bürgisser/Dorand betreffend Sport als Hauptfach, neu integriert als Lehrgang an der Universität Freiburg, zur Kenntnis.

Wir begrüßen grundsätzlich die Erweiterung dieses Ausbildungsangebotes in unserem Kanton. Im Zusam-

menhang mit dem Bericht erlauben wir uns folgende Bemerkungen und Fragen:

Erstens. Wir vermissen im Bericht Angaben über die Folgekosten bei der Schaffung einer assoziierten Professur. Diese Professur benötigt infrastrukturelle Unterstützung wie Sekretariat und Assistentenplätze. Werden diese Kosten im Globalbudget der Universität integriert sein?

Zweitens. Im Bericht fehlen zudem Angaben zu der Nachfrage für ein Sportstudium als Hauptfach. Um diese Ausbildung zu ermöglichen, braucht es eine gewisse Anzahl Studierende. Ist der Beweis der Nachfrage für ein solches Studium in Freiburg bereits erbracht? Sind andere Kantone bereit, Studierende für diese Ausbildung nach Freiburg zu schicken?

Drittens. Genügen die Sportinfrastrukturen von Freiburg und Umgebung für ein solches Studium als Hauptfach? Oder sind Neuinvestitionen notwendig?

Mit diesen Bemerkungen und Fragen begrüsst die Fraktion der SVP mit Genugtuung diesen Bericht des Staatsrates.

**Dorand Jean-Pierre** (*PDC/CVP, FV*). Je souhaiterais d'abord remercier le Conseil d'Etat de l'étude très fouillée qu'il a faite de ce postulat. En quelques mots, nous vivons dans un climat de collaboration et de concurrence entre les hautes écoles de Suisse. Il est nécessaire pour chaque haute école de se profiler, de dégager des priorités, de trouver des niches où attirer des étudiants de notre canton, mais aussi des cantons confédérés. Vous l'avez vu aussi, il s'agirait de consolider la Faculté des sciences de notre Université, qui est importante pour notre économie cantonale. Le Conseil d'Etat vous a aussi signalé qu'il y a un nouveau contexte, la collaboration Berne-Fribourg par mandats et le rapprochement des deux Facultés des sciences. Je pense que le tour de la question a été fait. Nous verrons si nous pouvons aller vers une réalisation concrète. Et c'est avec satisfaction que je prends acte de cette réponse.

**La Commissaire**. Je remercie l'ensemble des intervenants et me permettrai de grouper les questions abordées puisqu'elles prennent pour l'essentiel les mêmes thèmes.

Il s'agit tout d'abord de rappeler que l'analyse portait sur les propositions suivantes: la création du Bachelor en sciences du sport et de la motricité, mais il s'agissait surtout aussi pour nous d'examiner la possibilité de garantir la poursuite des études au niveau Master dans une autre université. Nous ne voulions pas d'une voie de garage pour notre Université pour le Bachelor et, le cas échéant, le rattachement à la Faculté des sciences. Les conclusions – vous avez pu en prendre acte en lisant le rapport – il s'agit d'une offre intéressante, puisque nous devrions créer un nombre limité de nouvelles unités d'enseignement. Nous disposons de synergies suffisantes avec les autres unités. Nous pouvons offrir, et c'était pour moi un point central, un programme compatible avec une admission sans restrictions aux Master des autres universités.

Pour répondre à la question de M<sup>me</sup> la Députée Baudou, ce sont les universités, à part celles de Neuchâ-

tel, de Lausanne et de Berne notamment, qui offrent le Master en sport et en motricité et nous pouvons assurer la transition et la passerelle totale pour nos étudiants. Il y a de très bonnes perspectives en ce qui concerne l'intérêt des étudiants. Pour une inscription provisoire pour la prochaine rentrée, nous en sommes déjà à peu près à 50 étudiants intéressés et inscrits, ce qui est un nombre important pour un tel domaine. Il s'agit pour l'instant d'un intérêt déclaré, les inscriptions vont arriver dans les prochains mois. Le rattachement à la Faculté des sciences est en fait souhaitable et possible moyennant la création d'un poste de professeur associé. Ce poste de professeur associé a été inscrit à la planification stratégique de l'université, pour répondre à M<sup>me</sup> la Députée Thalmann-Bolz. C'est effectivement dans le cadre de l'autonomie, de la planification stratégique et de l'enveloppe budgétaire que des choix prioritaires devront être faits par l'Université, ce qui me permet de répondre en même temps à M. le Député Gavillet. Lorsque nous avons indiqué que la réalisation de l'ensemble de la stratégie nécessiterait des moyens supplémentaires que nous ne sommes pas en mesure d'octroyer, il s'agit évidemment pour l'Université de fixer les priorités dans les domaines qu'elle estime les plus intéressants avec un nombre d'étudiants variant de 40 à 55 étudiants; c'est évidemment une offre intéressante, en termes aussi de positionnement, ce d'autant plus que nous pouvons bénéficier des enseignements dans les autres unités d'enseignement de l'Université et de créer ainsi des synergies et une interdisciplinarité importantes.

Ce qui a déjà été préparé pour l'instant, l'unité «Formation» de l'Institut du sport a été formellement rattachée au département de médecine à la Faculté des sciences. Cela ne nécessite en soi pas de moyens supplémentaires; il s'agissait d'un transfert, nous n'aurons pas besoin d'investissements supplémentaires. Les infrastructures à disposition sont suffisantes pour ouvrir cette nouvelle offre de formation sur le plateau de Pérolles. Nous aurions besoin d'un poste de professeur associé. Il est prévu pour l'année 2008 dans la planification pluriannuelle de l'Université, également dans son budget. Il n'est pas envisagé pour le moment – j'aimerais en terminer par-là – d'offrir un Master en sciences du sport et de la motricité qui comprendrait le sport comme domaine I. En revanche, il sera possible de l'intégrer comme domaine II pour le diplôme d'enseignement du secondaire II, parce que nous pourrions faire là aussi les liens avec le DAES I pour le secondaire I et utiliser également le potentiel qui est le nôtre actuellement.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Elections

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

### 1. Un juge suppléant près le Tribunal cantonal, à la suite de l'expiration des fonctions de M. André Riedo, à la date du 21 mars 2007

Candidat: M. André Riedo.

Bulletins distribués: 102; rentrés: 100; blancs: 1; nuls: 8; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est réélu pour une nouvelle période légale de cinq ans, soit jusqu'au 13 mars 2012, M. André Riedo, à Tafers, par 90 voix.

A obtenu des voix M. Tarkan Göksu: 1.

### 2. Un juge suppléant près le Tribunal cantonal, à la suite de l'expiration des fonctions de M<sup>me</sup> Parisima Vez, à la date du 6 mai 2007

Candidate: M<sup>me</sup> Parisima Vez.

Bulletins distribués: 100; rentrés: 93; blancs: 11; nuls: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est réélue pour une nouvelle période légale de cinq ans, soit jusqu'au 13 mars 2012, M<sup>me</sup> Parisima Vez, à Fribourg, par 80 voix.

A obtenu des voix M. Carl-Alex Ridoré: 2.

### 3. Un juge suppléant près le Tribunal cantonal, à la suite de la démission de M. Erwin Jutzet, à la date du 4 décembre 2006

Candidat: M. Tarkan Göksu.

Bulletins distribués: 101; rentrés: 96; blancs: 16; nul: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu pour une période légale de cinq ans, soit jusqu'au 13 mars 2012, M. Tarkan Göksu, à Wünnewil, par 77 voix.

Ont obtenu des voix MM. Carl-Alex Ridoré: 1; Patrick Gruber: 1; Louis Duc: 1.

### 4. Un juge suppléant près le Tribunal administratif, à la suite de l'expiration des fonctions de M. Jacques Bonfils, à la date du 20 mars 2007

Candidat: M. Jacques Bonfils.

Bulletins distribués: 100; rentrés: 95; blancs: 17; nul: 0; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est réélu pour une nouvelle période légale de cinq ans, soit jusqu'au 13 mars 2012, M. Jacques Bonfils, à Charmey, par 78 voix.

## Elections des 7 premiers membres du Conseil de la magistrature

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

### 1. Un membre du Grand Conseil

Candidats: M. Carl-Alex Ridoré (PS), M<sup>me</sup> Antoinette de Weck (PLR).

Bulletins distribués: 100; rentrés: 99; blanc: 1; nul: 1; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue pour une période individuelle de cinq ans, soit jusqu'au 13 mars 2012, M<sup>me</sup> Antoinette de Weck, à Fribourg, par 63 voix.

A obtenu des voix M. Carl-Alex Ridoré: 34.